

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mai 2016

JUSTICE DU XXIÈME SIÈCLE - (N° 3726)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 173

présenté par

M. Tourret, M. Schwartzberg, M. Carpentier, M. Chalus, M. Charasse, M. Claireaux,
Mme Dubié, M. Falorni, M. Giacobbi, M. Giraud, Mme Hobert, M. Krabal, M. Jérôme Lambert,
Mme Orliac, Mme Pinel et M. Saint-André

ARTICLE 17 TER

Supprimer les alinéas 51 à 54.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement tend à écarter des dispositions dont la présence dans la loi ne semble pas opportune.